

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que les règlements suivants ont été adoptés :

Règlement n° 2009-849-05 intitulé « Règlement modifiant le règlement de construction 2009-849 afin d'abroger les dispositions relatives aux soupapes de retenue (clapet) »;

Règlement n° 2023-1033 intitulé « Règlement relatif à la création d'une réserve financière pour le financement d'investissements en immobilisations – bâtiments et infrastructures ».

Ces règlements entrent en vigueur selon la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance à mon bureau, au 2^{ième} étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste à Mercier ou peut en faire la demande par courriel à : direction.greffe@ville.mercier.qc.ca.

Donné à Mercier, ce 10^{ième} jour du mois de janvier 2024



Denis Ferland, avocat
Greffier